

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 402

non-membres: 30 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Mars 2000

Plusieurs de nos abonnés se disent agacés par le ton emphatique et prétentieux adopté par certains commentateurs de radio et de télévision. Exemple: «On Fronçâ, lâ gouvernement s'engage à combattrâ la violonçâ scolairâ.» Le temps gaspillé en cours de diction par ces «précieux ridicules» n'eût-il pas été mieux employé à parfaire l'étude de la langue française afin d'éviter les cuirs, pataquès, barbarismes et solécismes qui abondent dans leur discours?

Accéder

«A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'accéder *sur* les lieux.» Ainsi s'exprime-t-on au journal télévisé de la Télévision Suisse Romande.

Le verbe *accéder* ne peut être suivi que par *à, à la, au, aux*. Il signifie *a)* avoir accès *à*, arriver *à*, parvenir *à*, atteindre: accéder *à* la maison par une allée, accéder aux combles par une échelle, accéder aux honneurs, accéder *à* la propriété; *b)* donner son assentiment *à*, consentir *à*, souscrire *à*: accéder aux vœux, aux désirs de quelqu'un.

Le participe passé d'accéder, verbe transitif indirect, est invariable.

(Défense du français, n° 402, mars 2000)

«Booster»

«Le Prix Renaudot devrait «booster» les ventes.» C'est ce qu'on a pu lire dans un quotidien parisien lors de la remise annuelle des prix littéraires. Il s'agit là d'un calque de l'anglais *to boost the sales*. *To boost* signifie améliorer (les performances d'un athlète), augmenter (la puissance d'un moteur). Quant au substantif *booster*, il désigne une dynamo. Il s'agissait donc, en l'occurrence de dynamiser les ventes. Mais c'eût été trop simple de l'exprimer en français. Ce nouvel anglicisme s'imposait, sans doute pour faire plus chic ou plus savant. Rappelons toutefois qu'il est encore possible d'employer les verbes français: animer, augmenter, accélérer, activer, stimuler, etc.

(Défense du français, n° 402, mars 2000)

Côte-d'Ivoire

Si tous les dictionnaires consultés orthographient *Côte-d'Ivoire* avec un trait d'union, la même unanimité ne règne pas dans la presse, où certains journaux (entre autres *Le Canard enchaîné*) écrivent Côte d'Ivoire sur le modèle de Côte d'Azur.

La règle est pourtant simple. Lorsque *côte* désigne une entité nationale, politique ou administrative, il est joint au mot qui le complète par un trait d'union: la République de Côte-d'Ivoire, les départements de la Côte-d'Or et des Côtes-d'Armor, la commune de La Côte-aux-Fées.

Quand un nom géographique composé avec le mot *côte* se rapporte à une côte (au sens de «coteau, versant, littoral») il s'écrit sans trait d'union: la Côte d'Argent (Aquitaine), la Côte d'Emeraude (Saint-Malo), la Côte Vermeille (Roussillon).

On écrit aussi: boire du côtes-du-rhône (vin des Côtes du Rhône), du côte-rôtie (vignoble de Côte-Rôtie).

(Défense du français, n° 402, mars 2000)

Départir (se)

Employé à la forme pronominale *se départir*, signifiant «se séparer de, se détacher de, abandonner», présente une difficulté dans sa conjugaison. Il se rattache au troisième groupe, comme *partir* (je partais, partant), et non au deuxième comme *finir* (je finissais, finissant). Il faut donc écrire, comme Gide: «*Le retient également une prudence naturelle dont il ne se départ pas volontiers.*» Ou comme Julien Green: «*Il ne se départait pas d'un certain air d'étonnement.*»

(Défense du français, n° 402, mars 2000)

Egout

Ce substantif est le déverbal *d'égoutter* et se rattache étymologiquement à *goutte*. Il ne prend donc pas d'accent circonflexe sur le *u* comme les dérivés de *goût*: dégoût, ragoût, ragoûtant.

Tous les dérivés de *goutte* prennent deux *t*: égoutter, égoutteur, égouttement, égouttage, égouttoir, égoutture, à l'exception *d'égoutier*, qui n'en prend qu'un.

(Défense du français, n° 402, mars 2000)

Frais

Un quotidien lausannois évoquait récemment la rénovation d'un immeuble rendue possible «à moindre frais».

Le mot *frais*, dans le sens de «dépenses», n'a pas de singulier. Il faut donc écrire: se vêtir à moindres frais, voyager sans aucuns frais ou à grands frais, aux frais de la princesse; faire les frais d'une affaire, arrêter les frais, tous frais payés, en être pour ses frais.

En revanche, il est correct d'utiliser tant au singulier qu'au pluriel l'expression à *moindre(s) coût(s)*.

Dire «des frais onéreux ou coûteux» est un pléonasme à éviter.

(Défense du français, n° 402, mars 2000)